



## Urgent: licenciement economique

Par **archifella**, le **19/07/2010** à **17:23**

Bonjour,rnje suis a la recherche d'informations en urgence rnj'ai reçu aujourd'hui ed mon employeur une convocation pr un entretien prealable pour un licenciement economique.rnl'entreprise a de ters grosses difficulte au point d'etre payer avec bcps de retard ou avec des cheques en boisrnils me propose de faire une lettre ou je renonce a faire mon preavis ( ils ne peuvent pas me le payer) le pole emploi me dit ke si c moi ki redige cette lettre je n'airaus aps droit a mes assedic durant la periode de ce preavisrnque dois je faire rnje doit rendre une reponse a mon employeur a la fin de cette semainernmerci à tous

Par **Cornil**, le **24/07/2010** à **18:32**

Bonsoir "archifella" rnrnOui, bien sûr si tu demandes à ne pas effectuer ton préavis, l'employeur n'a pas à te le payer, mais les ASSEDIC considèrent dans ce cas que la renonciation au préavis ne les concerne pas et ne t'indemniseront pas avant la fin de celui-ci , même renoncé.rnCe serait un "cadeau" à l'employeur sans aucun avantage pour toi, au contraire! rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insutes non supprimées par l'adminsitrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club" ,qui lui a été imposée , mais estime de son devoir de répliquer à des réponses à son avis erronées ou "à côté de la plaque",ou à des messages qui lui semblent urgents et sans réponse.